

CONSIGNES POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

(en complément du règlement d'utilisation)

- **INTERDICTION DE METTRE DES DÉCORATIONS SUR LES MURS.**
- Nettoyer et laver la salle, la cuisine et le matériel utilisé (four, frigo, plan de travail, tables, chaises,...).
- Nettoyer et laver les sanitaires et les sols des toilettes (situés en bas et en haut).
- Vider les cendriers extérieurs (côté terrasse et parking).
- Nettoyer les abords de la salle et enlever toutes les décorations et signalisations accrochées à l'extérieur de la salle polyvalente, indiquant le chemin aux invités.
- Empiler les chaises par catégorie (gris clair côté cuisine, marron et gris foncé côté école).
- Remettre les 6 tables à leur emplacement initial dans la salle et rempiler les autres sur le charriot roulant.
- Ne pas monter sur les tables ni sur les radiateurs.
- Ne pas démonter les ferme-portes.

Avant de quitter la salle :

- Eteindre les lumières extérieures (position auto).
- Remettre le réfrigérateur en position « thermostat 2 ».
- Enlever les indications extérieures (panneaux, ballons, flèches...) indiquant la salle polyvalente.

En cas de non-respect de ces consignes, votre responsabilité serait engagée, les frais occasionnés pourraient être retenus sur la caution, et vous ne pourrez plus disposer de la salle polyvalente.